



Caen la mer

COMMUNAUTÉ D'IDÉES, AGGLOMÉRATION D'ÉNERGIES

GUIDE PRATIQUE A CONSERVER

Le guide du tri des déchets ménagers

Tri sélectif

Déchets
toxiques

Déchèterie

Déchets
verts

Encombrants

La nature vous remercie
pour votre geste

Ensemble triions...



R

éalisez... En 1960, chaque français produisait en moyenne 200 kilos de déchets par an. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 450 kilos !

La gestion de nos déchets est devenue un enjeu majeur en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

C'est pourquoi Caen la mer, mène une politique dynamique et volontaire pour améliorer et harmoniser la qualité des services, préserver notre cadre de vie, maîtriser les coûts et simplifier le geste du tri.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2006, tous les habitants de Caen la mer bénéficient d'une collecte des recyclables en porte à porte et en monoflux.

En lisant ce guide, vous comprendrez combien l'implication de chacun, dans ses gestes de tous les jours, est essentielle.

Merci de votre participation.

Le président de la communauté
d'agglomération Caen la mer

La 1^{ère} vice-présidente
de la commission environnement

La nature vous remercie
pour votre geste

Trier,
c'est aussi
préserver
nos ressources
naturelles :

1 tonne

- > d'acier recyclé
- > de briques alimentaires ou de cartons recyclés
- > de plastique recyclé

permet d'économiser

- > 1 tonne de minerai de fer
- > 2 tonnes de bois
- > 700 à 800 kg de pétrole brut

Chaque geste compte !

Rares sont les gestes de la vie quotidienne qui nous donnent l'occasion d'influencer le cours des choses. Pourtant, en triant vos déchets, vous détenez une petite part de l'avenir du monde !

Quand 226 000 habitants trient

c'est la consommation annuelle d'énergie de 1000 à 2000 personnes qui est économisée (selon les performances du tri...).

Bon pour l'environnement

En 2006, grâce au recyclage de ses déchets, Caen la mer a participé à diminuer les rejets dans l'atmosphère de gaz à "effet de serre".

Bon pour la santé

En France, en 2004, la pollution atmosphérique a causé plus de décès directs (6450)* que les accidents de la route (5232). Grâce au tri et au recyclage, chacun peut contribuer à préserver sa santé.

* Statistique sur 15 millions d'habitants de plus de 30 ans

Trions encore plus, trions toujours mieux !

Nos déchets ont de l'avenir...

Tri + recyclage, c'est la combinaison gagnante.
En triant vos déchets, vous leur offrez une seconde vie. En voici quelques exemples :

EMBALLAGES EN MÉTAL



670 canettes = 1 vélo

19 000 boîtes de conserve acier = 1 voiture

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



27 bouteilles plastique = 1 pull polaire

2 bouteilles plastique = 1 écharpe

BRIQUES ALIMENTAIRES CARTONS



PAPIER



DÉCHETS VERTS



Compost

VERRE



Le tri, mode d'emploi

Les emballages en verre



Pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre



Les emballages
doivent être
bien vidés de leur
contenu
mais il n'est pas
nécessaire de les laver

Tous les bouchons,
capsules et couvercles
doivent être retirés.
Par contre, les couvercles
métalliques des pots en
verre sont
des recyclables.
(voir [page 6](#))

Le tri, mode d'emploi

Les recyclables (papier-cartons et emballages sauf verre)



Bouteilles et boîtes métalliques, couvercles de pots



Bouteilles et flacons en plastique, y compris les bouteilles d'huile végétale



Nouveau

Pensez à aplatir les emballages pour gagner de la place.

Les gros cartons d'emballages peuvent être présentés pliés ou ficelés à côté du sac ou du bac.



Sac jaune (pour l'habitat pavillonnaire)

OU



Bac jaune (pour l'habitat collectif)



Briques alimentaires



Papiers, journaux-magazines (sans film plastique)



Cartons

Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique.

Les emballages doivent être bien vidés de leur contenu mais il n'est pas nécessaire de les laver.

Jaune ou gris ? Vous hésitez ?
Déposez le déchet dans les ordures ménagères (bac gris)

Les ordures ménagères

Épluchures, restes de repas, balayures...
si vous ne pratiquez pas le compostage individuel *



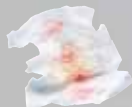
Pots de crème,
de yaourt



Sacs et films
plastiques



Articles d'hygiène
(couches-culottes,
mouchoirs, essuie-tout...)



Papiers salis



Barquettes
en polystyrène



Vaisselle et porcelaine



Ampoule classique



Petits objets en terre
cuite ou grès **



Bac gris
Pour les ripeurs, pensez à garder
votre bac propre.

*Un certain nombre
de déchets (notamment
les épluchures et
les restes de repas...),
peuvent être compostés
(voir [page 8](#))

**Pour les volumes
importants, il est
préférable de se rendre
à la déchèterie.

Le tri, mode d'emploi

Les déchets verts



- > **TONTE, FEUILLES ET PETITES TAILLES :**
 - A déposer dans les sacs disponibles en mairie.
 - Présentation de 8 sacs maximum (ouverts) :
 - 15 kg maximum.

- > **BRANCHAGES :**
 - A déposer à proximité des sacs,
 - Présentation de 8 fagots maximum (correctement ficelés) :
 - 1 mètre de long maximum,
 - 15 kg maximum,
 - section inférieure à 10 cm,
 - pas de fil de fer.



1 tonne de déchets verts permet d'obtenir 400 kilos de compost

Le recyclage à domicile.
 Vous habitez un pavillon, vous pouvez faire vous-même votre compost qui servira d'engrais pour votre jardin. Il suffit de collecter les déchets de jardin et de cuisine dans un composteur dans lequel la décomposition naturelle s'opérera.
 Un guide "fabriquez votre composteur et compostez dans votre jardin" est téléchargeable sur le site internet de Caen la mer ou disponible par simple demande au
 ☎ N° Vert 0 800 00 14 29

Attention : 8 sacs ou 8 fagots maximum par collecte.
 Les volumes plus importants, les gros branchages et les souches doivent être déposés en déchèterie (voir [page 10](#))

Les encombrants



- Les encombrants sont les déchets ménagers courants de dimensions ou de poids trop importants pour être mis à la poubelle : mobilier cassé, bois, ferraille, sommiers et matelas, fenêtres, portes et châssis sans vitrage ou éclats de verre.
- La longueur ne doit pas dépasser 1,50 m.
- Le poids ne doit pas excéder 50 kg.
- Leur volume ne doit pas dépasser 1m³ par foyer.
- Ils doivent être présentés au sol et facilement collectables et surtout ne pas présenter de danger pour les agents de collecte : si nécessaire, rabattre les clous, supprimer les bords coupants...

Attention : depuis le 15 novembre 2006, pour tout achat d'un nouvel équipement électrique et électronique, livré ou acheté en magasin, votre distributeur reprend l'ancien gratuitement pour valorisation. C'est le "UN pour UN".



Reportez-vous
au calendrier
de votre
secteur pour
connaître les jours
de collecte.

En dehors des
jours de collecte
programmés, vous
pouvez déposer
vos encombrants
à la déchèterie.

Les déchets de construction ou de démolition, les déblais de travaux (blocs de béton, pierres, briques, gravats, sacs de ciment, sacs ou plaques de plâtre, piquets en béton ou métalliques, déchets de couverture, de toitures ou de cloisons,...), déchets spéciaux et toxiques doivent être déposés en déchèterie (voir [page 10](#)).

Les déchèteries

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.

5 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION



HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES DÉCHÈTERIES

Bretteville-sur-Odon (rue de la Vallée), Colombelles (rue Jean Monnet), Fleury-sur-Orne (rue des Carriers), Hermanville-sur-mer (route de Lion-sur-mer)

- Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
- Journée continue le samedi : 9h-18h
- Dimanche : 9h-12h (uniquement à Bretteville-sur-Odon)

Ifs (rue des Bourrelliers)

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 14h-18h

ATTENTION !

La fermeture des sites doit s'effectuer aux horaires indiqués. Il est donc recommandé d'être prévoyant et d'anticiper l'arrivée à la déchèterie suffisamment à l'avance.

Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés. Accès gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les bonnes destinations de vos déchets

Aérosols : ●	Dentifrice (tube de) : ●	Matelas : ● D	Sac plastique : ●
Ampoule classique : ●	Enveloppes : ●	Meuble : ● D	Solvants : D
Ampoule basse consommation : D	Épluchures : ● C	Moquette : D	Sommier : ● D
Ampoule halogène : D	Fauteuil : ● D	Mouchoir en papier usagé : ●	Taille d'arbre : ● C D
Appareils ménagers : D R	Fenêtre : ● D	Néon : D	Téléviseur : ● D R
Ballon : ●	Ferraille : ● D	Ordinateur : D R	Thermomètre à mercure : D
Barquette plastique/polystyrène : ●	Feutres : ●	Œufs (boîtes carton) : ●	Tringle : ● D
Barquette aluminium : ●	Film plastique : ●	Papier : ●	Tuile : D
Batterie de voiture : D R	Filtre café : ● C	Papier peint : ● D	Tuyau d'arrosage : ● D
Boîte de camembert : ● C	Gazon : ● C	Peinture (pot de) : D	Ustensiles de cuisine : D
Bouteille en plastique : ●	Gravats : D	Pile : D R	Vaisselle : ● D
Bouteille en verre : ●	Grès : ● D	Plâtre : D	Vélo : ● D
Bouteille d'huile en plastique : ●	Grillage : ● D	Pneu : D R	Vêtements : ● D
Bouteille d'huile en verre : ●	Haie : ● C	Polystyrène : ●	Vitrage : D
Brique alimentaire : ●	Herbe : ● C	Poterie : ● D	Volet : ● D
Canapé : ● D	Huiles de vidange : D	Pot de crème : ●	Walkman : D R
Canettes : ●	Informatique (matériel) : D R	Radiateur : ● D	Yaourt (pot de) : ●
Carton : ●	Javel (bouteille de) : ●	Radiographies : ●	Xylophène (flacon de) : D
Cartouche d'encre : D R	Journaux : ●	Robinetterie : ● D	Zinc : D
Chaussures : ●	Laine de verre : D		
Conserves : ●	Lunettes : ● R		
Couches-culottes : ●	Lustre : ● D		
Déchets de démolition : D	Magazines : ●		

● Bac ou sac jaune
 ● Ordures ménagères
 ● Déchets verts
 ● Encombrants
● Colonne à verre
 D Déchèterie
 C Compostage
 R Reprise et valorisation par revendeur ou association

• Pensez à rapporter à votre distributeur votre ancien **équipement électrique et électronique** (voir page 9).

• Certains fabricants et magasins reprennent vos anciens produits (matelas, meubles,...). Pensez à rapporter

vos médicaments non utilisés et leurs emballages chez le pharmacien.

• Pensez aux associations caritatives pour donner ce qui est en bon état et réutilisable (vêtements, jouets, meubles, lunettes, chaussures...).


Le tri 3



Caenlamer

COMMUNAUTÉ D'IDÉES, AGGLOMÉRATION D'ÉNERGIES

POUR MIEUX CONSOMMER...

- Utiliser les paniers et les sacs réutilisables pour faire les courses.
- Éviter les emballages inutiles et les produits jetables : la réduction des déchets est aussi une priorité pour alléger nos poubelles.
- Privilégier les éco-recharges pour les produits d'entretien et d'hygiène.
- Acheter des piles rechargeables.
- Choisir des articles en matière recyclée (sacs poubelles, enveloppes, papier-toilette...) et les plus respectueux de l'environnement, (produits biologiques ou certifiés éco-label).
- Attention le point vert Éco-Emballages  ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Il indique que l'entreprise qui fabrique le produit emballé participe financièrement au programme de recyclage de nos emballages ménagers.
- Boire l'eau du robinet, plus économique et sans emballages.

Un doute, une question ? N'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone : 29 communes, 1 seul numéro pour se renseigner

 **N° Vert 0 800 00 14 29** Appel gratuit

- Sur le site internet www.caenlamer.fr rubrique "déchets ménagers"
(téléchargement de calendriers, publications, chiffres-clés, foire aux questions...)

